



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

mairie-bouafles27@wanadoo.fr
www.bouafles27.com

NOVEMBRE 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 octobre 2013 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

DELIBERATION CONCERNANT L'EMBAUCHE D'UN AGENT MUNICIPAL à 7/35e : suite à la défection de M. Dinasquet, M. Steven Barbier a été retenu pour le poste. Un avis favorable a été donné par Mme ARDANUY, trésorière principale des Andelys, concernant la régie de la salle d'activités. Un rendez-vous doit être pris pour finaliser ce point et un arrêté municipal sera édité. Adopté.

DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DU PHOTOCOPIEUR/IMPRIMANTE DE L'ECOLE : le contrat de 5 ans qui avait été conclu arrive à échéance le 8 janvier 2014. La décision est prise d'acheter le matériel pour 0,018 euros TTC et de veiller à ce que le contrat de maintenance puisse être renouvelé. Dans le cas contraire, des demandes de devis seront faites pour assurer l'intendance du matériel.

DELIBERATION CONCERNANT LES BONS D'ACHAT AU PERSONNEL : il a été décidé que seuls les agents en activité à la date de la réunion bénéficient de bons d'achat, portés à 120 euros pour une présence sur l'année 2013, et au prorata pour les employés embauchés en cours d'année.

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE D'ACTIVITES : Mme Ardanuy, dans un courrier adressé à la mairie, avait fait mention d'une illégalité concernant la caution demandée en garantie de la location de la salle d'activités, notamment dans le délai autorisé pour garder celle-ci. Il convient de modifier le règlement en indiquant que la caution est demandée **lors de la remise des clés (ce qui est le cas dans les faits)**, et non pas lors de la réservation, ce qui était indiqué dans le règlement. Ce point va être modifié sans délai.

TRAVAUX DU LOTISSEMENT DES POMMIERS : les travaux ont débuté, ils doivent durer environ deux semaines, en fonction de la météo.

LAMPADAIRES : Lors d'une panne sur un lampadaire (même si elle n'est pas permanente), merci de signaler en mairie l'emplacement (indiquer le n° de la voie, ou tout détail pouvant aider à sa situation).

ECOLE : une loi votée en juillet oblige les écoles à arborer les drapeaux français et européen, ainsi que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Une commande a été effectuée pour se mettre en conformité.

STATION D'EPURATION : le tourniquet a été réparé et la station fonctionne de nouveau correctement. La police de l'eau et la SATESE en ont été informés.

ANCIENNE DECHETTERIE : il est rappelé aux habitants que cette zone est désormais strictement interdite, et qu'aucun déchet ne doit y être déposé. Tout contrevenant s'expose à une amende.

TERRAIN DE FOOTBALL : suite à des dégradations sur les portes et fenêtres du petit abri situé le long du terrain, celui-ci va être modifié de façon à ne laisser qu'un abri, non fermé.

MATERIEL : la remorque utilisée par les agents communaux étant hors d'état, une nouvelle remorque va être achetée. Trois devis ont été effectués, la décision sera prise dans les jours à venir.

VILLAGE PROPRE : nous avons proposé le 7 décembre pour ce nettoyage d'automne, mais M. Le Maire de Vézillon nous a fait savoir que ce n'était pas possible. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons connaissance d'une nouvelle date. A noter toutefois, suite aux remarques de plusieurs habitants, que chacun est responsable des déchets qu'il laisse sur la voie publique. La responsabilité est notamment engagée lorsqu'il

s'agit de déchets (boue, herbe, branchages, ...) qui peuvent provoquer un accident de la route. Soyez vigilants et citoyens !

SERVICES : la boulangerie – pâtisserie la Gaillardise (située derrière la mairie des Andelys) livre depuis la fin octobre à domicile ses pains, viennoiseries et pâtisseries tous les jours, sauf le mercredi, à partir de 11h (début de la tournée Haute Rue). Les pains spéciaux ou demandes spécifiques doivent être faites 48 h à l'avance.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : pour les nouveaux habitants, l'inscription se fait sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Clôture des inscriptions le 31 décembre 2013**. A noter qu'il y aura deux élections en 2014 : les municipales les 23 et 30 mars et les européennes le 25 mai.



AGENDA

11/11 : cérémonie du 11 novembre, à 11h00, aux Monument aux Morts. Les enfants de l'école de Bouafles ont préparé le chant de la Marseillaise. Nous les attendons nombreux, ainsi que tous les habitants du village, pour honorer nos défunts. Cette cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié en Mairie.

16/11 : loto à la salle d'activités.

23/11 : **soirée Beaujolais nouveau** organisée par l'AAL.

06/12 : TELETHON : un repas est organisé le vendredi 6 décembre à 20h dans la salle d'activités : Tarifs adultes 20 €, - 12ans 10 €, - 6ans 2 €. Les inscriptions se font en mairie aux heures d'ouverture habituelles. Elles seront closes le 30 novembre. Le nombre de places est limité à 100 personnes. Nous sollicitons aussi toutes les personnes qui peuvent apporter des boissons. ~~qui seront revendues au profit du Téléthon.~~

07/12 : MOTO CROSS : le bénéfice du moto cross de cette journée est intégralement reversé au Téléthon. Une buvette est assurée sur place. Venez nombreux.

08/12 : 8ème Salon toutes Collections à la salle d'activités : timbres, monnaies, cartes postales, vieux papiers, livres, maquettes, etc...

14/12 : colis des aînés. Ils seront distribués le 14 décembre à partir de 11h.

15/12 : spectacle de Noël : il aura lieu à 14h à la salle d'activités et sera suivi de la distribution des cadeaux et d'un goûter.

VACANCES DE NOEL : nous prévoyons un concours de tennis de table pendant les congés de Noël. Les personnes intéressées doivent se faire connaître soit via le site Internet (par la fiche contact), soit directement en mairie. Nous demandons aussi aux personnes qui sont en mesure de prêter une table de nous le faire savoir. Merci d'avance.

31/12 : repas de la **St Sylvestre** organisé par le Comité des Fêtes à la salle d'activités.

2e mardi du mois : goûter des aînés à la salle d'activités.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1996 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et jeudi 17H30-19H, et samedi de 9H30 à 11H – Fermeture exceptionnelle le 11 novembre

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 11h00.